

**Modifications des modalités d'inscription à l'ALSH  
lors des petites et grandes vacances scolaires**

**Mise en place d'un critère de priorité pour les demandes d'inscription à l'ALSH :**

Inscription différenciée entre les familles languidiciennes et les familles extérieures à la commune.

**Les Familles prioritaires**

- Les familles domiciliées à Languidic

**Pour ces familles, les demandes d'inscriptions commencent 10 jours avant chaque période de vacances, via le portail famille.**

**Les Familles non prioritaires**

- Les familles n'habitant pas la commune et dont les enfants sont scolarisés à Languidic
- Les familles n'habitant pas la commune et dont les enfants sont scolarisés hors commune.

**Pour ces familles, les demandes d'inscriptions comment 3 jours avant chaque période de vacances (décalage d'une semaine avec les familles prioritaires).**

**Elles seront validées en fonction des places disponibles.**

- Les demandes d'inscriptions sont obligatoirement effectuées au plus tard le vendredi midi pour la semaine qui suit.
- Les horaires sont indiqués sur chaque programme d'activités, diffusé sur le site la semaine des inscriptions.
- **Toute annulation d'inscription de dernière minute non justifiée, sera facturée.**